

*Direction du personnel, des services  
et de la modernisation*

**Décision du 10 octobre 2003 portant modification de la décision du 9 mai 2001 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, et du logement**

NOR : *EQU0310278S*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,  
Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié portant désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du tourisme,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé en qualité de représentant suppléant de l'administratio, M. Bergeron (Aimé), chef du service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.  
Fait à Paris, le 10 octobre 2003.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le directeur du personnel,  
des services et de la  
modernisation :  
*Le directeur adjoint du personnel,  
des services et de la modernisation,*  
P. Berg